



## Principe de l'animation

L'objectif est de permettre aux jeunes de cette catégorie d'âge de se **perfectionner dans le domaine de l'arbitrage**, dans l'optique de leur vie de judoka (en tant que compétiteur, que futur candidat à la ceinture noire...), mais également de les **inciter à rejoindre dans un avenir très proche le corps des arbitres du comité**.

Cette animation permettra à nouveau cette année, **de sélectionner des jeunes arbitres jusqu'à l'échelon national**.

## Fonctionnement

Première phase

**Samedi 30 Novembre 2019 à la maison du Judo à Romans-sur-Isère.**

Accueil à partir de 9h00, début de la sélection à 9h15, durée d'environ 2 heures 30.

**Le kimono est obligatoire pour cette phase.**

Cette matinée sera de l'arbitrage de combat, fait par les judokas sur place. Le but est de voir leurs niveaux pour être sûr de leurs compétences, afin de ne pas pénaliser les judokas qu'ils arbitreront lors de la 2<sup>ème</sup> phase.

Pour cela, nous les regarderons sur la gestion du combat (hajimé, matté, et les pénalités), les valeurs (la justesse et l'explication de leur choix).

Les cadets ayant leur titre d'arbitre départemental seront dispensés de la première phase, mais il est indispensable de les inscrire sur l'extranet, pour valider leur participation à la 2<sup>ème</sup> phase.

Nous établirons un classement et donnerons les noms des sélectionnés pour la deuxième phase, le plus rapidement possible (8 sélections pour la phase 2).

Seconde phase

**Dimanche 26 janvier 2020 à Bourg-lès-Valence**

- Les candidats préalablement sélectionnés seront répartis sur des surfaces de combats et gérés par les responsables de tapis qui auront un rôle de formation et d'évaluateur.

## Récompenses

Tous les candidats sélectionnés pour la partie pratique recevront un diplôme.

## Sélection aux échelons supérieurs

Les 3 premiers du classement seront sélectionnés pour la coupe régionale du jeune arbitre qui aura lieu le **15 Mars 2020 à Ceyrat** (convocations fournies).

- Les 2 premiers de chaque phase départementale seront sélectionnés pour la phase régionale et se confronteront en vue d'un classement final. Les 5 premiers pourront participer à une phase nationale, qui aura lieu **le 30 et 31 Mars à Villebon-sur-Yvette**
- Le 3<sup>ème</sup> de la phase départementale est sélectionné pour arbitrer la phase régionale mais ne fera pas partie du classement final.

*Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations*

**La commission d'arbitrage 26/07**